

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis – Mmes ALLIEL Michelle - BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha- DAUVIN Marie-Laure - JUSSEAUME Alix – LAGLENNE Karine - MAGNIER Nelle – QUARCIA Janine– Mrs BEDONSKI Laurent – CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien – MAILLET Bernard – ROGER Laurent -THOMASSIN Patrick.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame PELTIER pouvoir à Madame ALLIEL
Monsieur SAUVET pouvoir à Madame QUARCIA
Monsieur LEGRAND pouvoir à Monsieur DUPUIS
Monsieur BRIOT pouvoir à Monsieur ROGER
Monsieur TRIBOLET pouvoir à Monsieur CARON
Madame BOURACHOT pouvoir à Monsieur FRANQUET
Madame HUGUENIN pouvoir à Mme DAUVIN

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : néant

ABSENTS : néant

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur ROGER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2020 est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans observation.

1. ÉLECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CAO

Considérant le code des marchés publics qui stipule que, dans les communes dont la population n'atteint pas 3500 habitants, outre le Maire ou son représentant, la dite commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, conseillers municipaux élus par l'assemblée municipale.

Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'offres pour les marchés publics conformément à la législation en vigueur. Le conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de procéder au vote fera à main levée

Après appel de candidatures, les conseillers municipaux suivants se proposent :

Liste 1

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Monsieur ROGER Laurent	Madame PELTIER Francine
Monsieur CALVEZ Christophe	Monsieur TRIBOLET Gérard
Monsieur FRANQUET Aurélien	Monsieur LEGRAND Kévin

Liste 2

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Monsieur MAILLET Bernard	Madame MAGNIER Nelle

Monsieur le Maire PROPOSE de passer au vote.

Après le vote, Monsieur le Maire donne lecture des résultats suivants :

Ont obtenu :

TITULAIRES	VOIX POUR	Abstentions	SUPLÉANTS	VOIX POUR	Abstentions
Monsieur ROGER Laurent	21	0	Madame PELTIER Francine	21	0
Monsieur CALVEZ Christophe	21	0	Monsieur TRIBOLET Gérard	21	0
Monsieur FRANQUET Aurélien	21	0	Monsieur LEGRAND Kévin	21	0
Monsieur MAILLET Bernard	2	0	Madame MAGNIER Nelle	2	0

La commission d'appel d'offres est constituée ainsi :

Monsieur DUPUIS Denis, Maire, président de droit ou son représentant,

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Monsieur ROGER Laurent	Madame PELTIER Francine
Monsieur CALVEZ Christophe	Monsieur TRIBOLET Gérard
Monsieur FRANQUET Aurélien	Monsieur LEGRAND Kévin

Les opérations de vote sont retranscrites dans un PV annexe.

2. DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS DU CCAS :

Vu le Décret n°95-562 du 6 mai 1995 ainsi que le décret 200-6 du 4 janvier 2000 relatif notamment aux centres communaux d'action sociale,

Vu l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale,

Considérant que les décrets ci-dessus laissent au Conseil Municipal la liberté de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS dans la limite d'un nombre de 8 membres élus et de 8 membres nommés,

Les explications de Monsieur le maire entendues, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de fixer au nombre de 7, les membres élus et au nombre de 7, les membres nommés au CCAS.

Sont élus, à main levée par décision du conseil Municipal, au Conseil d'Administration du CCAS de BREUIL LE SEC, les conseillers municipaux suivants :

M. DUPUIS, Maire, Président de droit,

1. Madame **BROCHOT Marie-Christine**, 1^{ère} adjointe, Vice-Présidente du CCAS, 21 voix pour
2. Madame **DAUVIN Marie-Laure**, Conseillère Municipale déléguée, membre du CCAS, 21 voix pour,
3. Madame **CRONIER Aïcha**, Conseillère Municipale, membre du CCAS, 21 voix pour,
4. Monsieur **SAUVET Jean-Marie**, Conseiller Municipal, membre du CCAS, 21 voix pour
5. Madame **QUARCIA Janine**, Conseillère Municipale, membre du CCAS, 21 voix pour
6. Madame **HUGUENIN Catherine**, Conseillère Municipale, membre du CCAS, 21 voix pour
7. Madame **JUSSEAUME Alix**, Conseillère Municipale, membre du CCAS, 21 voix pour

Les 7 membres nommés qui doivent également faire partie du Conseil d'Administration le seront par arrêté de monsieur le Maire.

3. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTE:

Après avoir entendu les explications du Maire, notamment la nécessité de procéder à une augmentation du temps d'emploi consacré au ménage considérant le besoin supplémentaire relatif à l'ouverture prochaine de la Médiathèque, le traitement des produits d'entretien et une réorganisation des services à la rentrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

La création, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint technique territorial à raison de 35 h par semaine.

Monsieur le Maire précise que le poste d'adjoint technique contractuel à raison de 26h18 hebdomadaires est supprimé au 1^{er} septembre 2020.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2020.

4. PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAUX (PPRE) : BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE:

Considérant le programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Brèche et de ses affluents pour lequel la Commune de Breuil le Sec est concernée,

Considérant le dépôt par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, le 8 mars 2019, d'une demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général au titre

des articles L.211-7 et L.214-3 du code de l'environnement concernant le programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Brèche et de ses affluents

Considérant l'ouverture d'une enquête publique ordonnée par le Préfet de l'Oise du 17 juin au 28 juillet 2020.

Considérant l'intervention de Monsieur CARON Jean-Luc émettant plusieurs remarques complémentaires,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable, en tenant compte des remarques complémentaires de Monsieur CARON Jean-Luc , à cette réalisation.

Le Conseil émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur MAILLET fait part au Conseil de la non-représentation au sein des commissions communales de sa liste comme l'indique le code des collectivités et une décision du Conseil d'Etat relative à la représentation de toutes les listes au sein des commissions communales
- Monsieur le Maire souligne que la liste conduite par Bernard MAILLET ayant obtenue 2 sièges, est représentée au sein de 3 commissions (Finances, Jeunesse et Scolaire)
- Madame JUSSEAUME fait remarquer que certaines commissions ne sont pas au maximum de leur capacité et qu'il était donc possible pour la liste Bernard MAILLET d'intégrer ces commissions (Communication, Scolaire)
- Monsieur le Maire conclut que la représentation est donc proportionnelle. Par ailleurs la délibération n'a fait l'objet de remarque de la part de la Préfecture sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Le Secrétaire de Séance
M.ROGER Laurent



Le Maire
Denis DUPUIS

